



SYNDICAT DES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES
DU CEGEP DE MATANE

616, ST-RÉDEMPTEUR MATANE (QUÉBEC) G4W 1L1

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SEECM

27 mars 2018

1. Mot de bienvenue

Judes Coté salue les membres présents à l'assemblée et souligne la présence du directeur général du cégep, Pierre Bédard.

2. Nomination d'une présidente ou d'un président d'assemblée et d'une secrétaire ou d'un secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Suzy Lebreux et appuyé par Louise Dubuc :

« Que Judes Côté agisse à titre de président de l'assemblée et que Suzy Lebreux assume les fonctions de secrétaire. »

Adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Cathy Fortin et appuyé par Madone Lévesque :

« D'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »

Adopté à l'unanimité.

4. Rencontre avec le directeur général – Réponses aux questions déposées

Le directeur général, Pierre Bédard, nous remercie pour l'invitation mais nous annonce d'entrée de jeu n'avoir pas eu suffisamment de temps pour se préparer adéquatement à la rencontre car les questions lui ont été acheminées vendredi passé.

MODIFICATIONS AUX POLITIQUES ET DIRECTIVES

Politique d'achat de matériel micro-informatique à l'intention du personnel du Cégep de Matane (P-21) : Concernant l'abrogation de cette politique, monsieur Bédard nous informe que la décision a été prise car il y avait de moins en moins d'employés qui faisaient appel à cette politique mais que, malgré le peu de demandes, le processus était extrêmement lourd à gérer pour les employés impliqués. Il ne peut cependant nous préciser le nombre d'employés impliqués ni le temps requis pour la gestion de la politique. Il y aurait, selon lui, beaucoup de solutions possibles pour avoir accès à du matériel performant. Il nous propose de nous adresser au comptoir de prêt audio-visuel afin d'y emprunter des ordinateurs.

Directive de prêt et d'utilisation de clés (D-16) : Le but de la première question concernant cette modification à la directive était de savoir si les clés sont considérées comme des outils de travail. Monsieur Bédard nous mentionne qu'il n'est pas certain de comprendre la question. Il n'est pas non plus en mesure de justifier le montant de 20,00\$ par clé, et nous déclare qu'il connaît pas le coût de remplacement d'une clé. Plusieurs interventions sont faites par les enseignants à propos de cette directive. Il répond finalement qu'il va rapporter les commentaires aux personnes concernées.

Pour conclure le sujet de la politique P-21 et de la directive D-16, il nous répond ne pas comprendre le lien que nous faisons entre ces modifications et la mise sur pied d'un comité de mieux-être au travail. Il dit ne pas avoir de réponse à cette question.

Mesure de l'indice interne du bonheur : Monsieur Bédard nous avoue que cet indice n'existe pas et n'existera probablement jamais. Le plan stratégique ainsi que ses indicateurs seront éventuellement modifiés.

Politique institutionnelle de lutte contre le tabagisme (P-32) : L'agent de sécurité sera sensibilisé à faire une meilleure surveillance sur les terrains extérieurs du cégep. Le directeur ne peut cependant garantir l'efficacité de cette mesure.

GOUVERNANCE

Démocratie participative : Monsieur Bédard nous dit qu'il trouve la question sur la démocratie participative très intéressante mais nous demande de préciser ce que nous voulons dire par « démocratie participative ». Il remet en question la pertinence de certains articles de la Loi sur les collèges, notamment celui qui énonce que chaque conseil d'administration d'un collège doit se doter d'un comité exécutif dont le président doit être le directeur général du cégep. Il affirme que le conseil d'administration fait de gros efforts pour améliorer la gouvernance et que plusieurs comités ont été formés au conseil d'administration. Il assure que la direction est à notre écoute mais malheureusement, il semblerait qu'une bonne partie du problème se retrouve du côté des enseignants car nous ne participons pas suffisamment aux différents comités et présentations du collège selon lui. Il nous invite à lui faire part de nos idées.

Règles de bonne gouvernance : Le directeur nous dit suivre beaucoup de formations à ce sujet et s'appuyer sur des écrits provenant de divers organismes reconnus en la matière. Il a en main un cartable qu'il serait ouvert à nous faire parvenir dit-il. Suite aux événements ayant fait suite au départ de notre ancien directeur général, une experte est venue donner de la formation au conseil d'administration.

Renouvellement du mandat de directeur général : Monsieur Bédard nous déclare ne pas être au courant de la procédure de renouvellement de son mandat. Il nous suggère de nous référer au règlement R-9 pour en savoir davantage. Nous serons informés des prochaines étapes au début du mois de mai.

Loi visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles dans les établissements d'enseignement supérieurs (loi 151) : Le calendrier de travail n'était pas déterminé car la direction attendait un avis de la Fédération des cégeps. Monsieur Bédard nous lit cet avis. Il affirme que les travaux seront débutés lorsqu'ils auront reçu la version finale du gabarit de la politique en juin.

PLAN STRATÉGIQUE ET COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE

Projets interdisciplinaires, comment y parvenir sans nuire à la formation générale et comment les disciplines contributives peuvent aider à atteindre ces objectifs du plan stratégique? : Il nous dit que cela va être intéressant que nous l'alimentions sur ce sujet. Il nous parle des heures consacrées à la vie étudiante qui seront repensées, du départ de Mario Guay en décembre prochain et du nouveau cadre qui sera engagé pour le remplacer. Il souhaite un bon chevauchement entre l'arrivée du nouveau cadre et le départ de Mario Guay. Monsieur Bédard dit croire aux disciplines contributives mais ne pas participer activement à ces discussions. Il soutient qu'il serait illogique de vouloir être interdisciplinaire sans les disciplines contributives. Ce n'est pas dans l'esprit du cégep d'éliminer les disciplines contributives, dit-il.

Représentations faites pour accueillir dans certains de nos programmes des étudiants qui sont sur des listes d'attente dans d'autres cégeps où il y a contingentement : Aucune représentation n'a été faite en ce sens. Le comité stratégique de recrutement ne s'est jamais penché sur cette question. Selon les plus récentes données du ministère il y a prévision d'une hausse démographique pour tous les cégeps sauf celui de Matane. Monsieur Bédard se dit préoccupé par le recrutement local et avoir fait part de ses préoccupations au conseil d'administration. Aucune démarche n'a encore été entreprise auprès du ministère. Le comité stratégique de recrutement se penchera sur cette problématique. Un montant de 500 000\$ vient d'être octroyé pour les cégeps de l'est et l'UQAR afin de travailler à des stratégies de recrutement communes.

Contribution de l'entreprise étudiante à l'atteinte de l'enjeu 4 du plan stratégique : Aucune information pertinente ne nous est transmise en lien avec cette question.

Maintien de la discipline 410 : Monsieur Bédard dit avoir appris, il y a 1 mois, que le programme n'était pas fermé au cégep. Il déclare qu'il s'agit d'une bonne nouvelle et que la direction pourrait donc reconsidérer l'offre de cours dans cette discipline mais qu'il faudrait l'actualiser. Il souligne que la direction s'est engagée envers le syndicat à faire une étude de ce dossier l'an prochain.

Autonomie professionnelle des enseignants : Monsieur Bédard dit qu'il n'est pas certain de bien maîtriser cet aspect et qu'on ne lui a jamais posé cette question. Il reconnaît ne pas être expert en conventions collectives mais avoir été éduqué à ce que la convention soit respectée comme un contrat de travail. Il déclare qu'il existe des mécanismes pour ramener la direction à l'ordre si ce n'est pas le cas et que « c'est bien correct comme ça ». Il conclut en disant qu'il nous écoute mais que cela ne veut pas nécessairement dire que ce qu'on lui dit est la priorité numéro 1 de la direction.

Travaux de peinture et d'amélioration esthétique de l'établissement : La direction reprend les choses en main avec un plan quinquennal d'investissement qui a été présenté au conseil d'administration. Si nous avons des idées, il nous invite à lui en faire part.

Le directeur général quitte la réunion à 13h30.

5. Adoption du procès-verbal du 30 janvier 2018

Il est proposé par Guylaine Vaillancourt et appuyé par Annie Harrisson :

« D'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 janvier 2018. »

Adopté à l'unanimité.

6. Suivis au procès-verbal

Aucun suivi à faire.

7. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection

Il est proposé par Judes Côté et appuyé par Annie Harrisson :

« De nommer Yannick Malouin à la présidence de l'élection.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par William Duclos et appuyé par Cathy Fortin:

« De nommer Jean-Martin Fleury secrétaire d'élection. »

Adopté à l'unanimité.

8. Loi 151 information

Ce point est remis à la prochaine réunion.

9. Comité santé mieux-être

William Duclos incite les membres présents à remplir le questionnaire dont le lien nous a été envoyé par courriel.

10. Période de questions

Aucune question n'est soulevée.

11. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée à 13h40 par Étienne Duberger.